

Le Réseau Qualité Midi- Pyrénées
REQUAMIP
au service du Développement Durable :
lancement de l'opération 2015/2016

**« Sensibilisation et
valorisation des biodéchets
en
région Midi-Pyrénées. »**



- Cette opération portée par le REQUAMIP en réponse aux questions de nos adhérents et de nos sympathisants a été rendue possible grâce à l'aide de:
- **l'ADEME** qui finance 70% de l'opération
 - **le C2DS** pour son expertise dans le domaine de la santé
 - **l'ARS** pour son approche bienveillante dans cette thématique
 - du formidable relais des fédérations , **FEHAP, FHF et FHP** (courriels, relances, sensibilisation) sans oublier **la Mutualité Française** qui nous apporte également son soutien financier et sa dynamique régionale et
 - **tous les établissements partenaires .MERCI A TOUS**

Les actions du REQUAMIP

Association loi 1901 créée en 2004 et couvrant le champ du secteur sanitaire et médico-social

Actions menées : journée régionale annuelle (plus de 200 participants), groupes de travail, soirée thématique, échanges d'expériences.

Une équipe de bénévoles regroupant toutes les fédérations : FEHAP/FHF/FHP et Mutualité Française en Midi-Pyrénées

Une problématique permanente depuis la création du réseau : le développement durable en établissements de santé d'abord en 2007 puis extension au secteur médico-social dès 2014.

Le DD : une obligation réglementaire

La certification impose aux établissements un certain nombre de thématiques en lien avec le développement durable :

Engagement dans le DD (stratégie de l'établissement)

Qualité de vie au travail (gestion des ressources humaines)

Achats écoresponsables et les approvisionnements

Gestion de l'eau

Gestion de l'air

Gestion de l'énergie

Hygiène des locaux

Gestion des déchets

Nos actions dans le DD

2007 : organisation de 3 journées en partenariat avec le Conseil Régional, l'ARPE, l'ADEME, l'Agence de l'Eau complétées par des visites de sites (aéroport, Sanofi...)

2010 : appel à projets pour la réalisation d'un diagnostic environnemental sous la responsabilité conjointe de l'Agence Régionale de Santé, l'ARPE, l'Agence de l'Eau, l'ADEME : participation de plusieurs établissements du **REQUAMIP**

Chaque année : présentation de thèmes sur le DD en journées régionales (Grenelle de l'Environnement, qualité de l'air intérieur, loi portant engagement national pour l'environnement) ou en groupe de travail et organisation de formation pour nos adhérents . Intervention du C2DS.

Les biodéchets

« les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenus de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol » **loi 2010-788 du 12 juillet 2010**

Producteurs de biodéchets : sont considérées comme producteur de biodéchets ou détenteurs d'une quantité importante les personnes qui produisent ou détiennent des quantités supérieures aux seuils suivants

Volumes nécessitant une valorisation

2014 : 40 tonnes par an

2015 : 20 tonnes par an

À partir de 2016 : 10 tonnes par an

Certaines études montrent que les établissements recevant du public produisent entre 130 et 250 g de biodéchets par repas.

Cette réalité couvre l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux (hôpitaux, cliniques, centres d'accueil pour personnes handicapées, EHPAD...)

RAPPEL ADEME:

Obligés = producteurs, ou parfois détenteurs de biodéchets

Restaurant collectif : le gestionnaire trie les biodéchets avec les moyens fournis par le donneur d'ordres

Contrôles : si non-respect de l'obligation, peine encourue par le producteur = amende de 75 000 € et emprisonnement de 2 ans

Responsabilité

La responsabilité du restaurateur reste engagée jusqu'à la valorisation des biodéchets

Même si cette valorisation est confiée à un prestataire

Le restaurateur doit se garantir :

Vérifier que les prestataires de collecte et de traitement ont les autorisations nécessaires

Contrat décrivant la destination des biodéchets et engageant

Nos objectifs

Accompagner tout d'abord les établissements dans la connaissance du volume de leurs biodéchets afin dans un second temps de mettre en place une politique régionale de valorisation de ces déchets grâce à un acteur performant à savoir l'ADEME.

Méthodologie : sensibiliser les établissements de la Région à cette obligation et les accompagner dans des opérations de pesage.

Aidée par une méthodologie , avec un outil dédié ,cette étude peut réellement commencer au premier semestre 2015 dont les attendus sont clairement précisés par l'ADEME;

METHODE ET RETRO-PLANNING

MONTAGE DU PROJET :

septembre 2013/aout 2014 par le REQUAMIP ET L'ADEME

OCTOBRE / DECEMBRE:

Campagne d'Informations sur le projet à tous les établissements de la Région (environ 2000 envois)

Appel à candidature puis réception des candidatures.

JANVIER 2015:

Journée de lancement de l'opération

Présentation de la méthodologie

Organisation de deux journées de pesage

(avec ou sans accompagnement)

METHODE ET RETRO-PLANNING 2

Organisation de modules de formation / 3 sont programmés: le 25 février à Toulouse, le 04 mars à Tarbes et le 18 mars à Cahors

Planification de deux dates par établissement

Collecte des données

Exploitation de ces données par type de bio déchets

Cartographie de ces données par département

Communication/partenariat avec les communautés de commune

Rédaction et diffusion d'un annuaire des filières régionales de valorisation des biodéchets

Si nombre insuffisant de candidatures, d'autres journées de lancement pourraient voir le jour.

JOURNEE DE CLOTURE

Restitution des résultats et proposition de filières de tri

OBJECTIFS FINANCIERS ET VERTUEUX:

Mutualiser les biodéchets produits par l'ensemble des établissements sanitaires et médico sociaux permettrait de réduire les coûts financiers qu'impliquent tant la réglementation que le traitement proprement dit et de rentrer ainsi dans un cercle vertueux attendu tant par l'économie circulaire que par le plan énergie climat sachant que la France va accueillir fin 2015 la COP 21, grande conférence mondiale sur la transition énergétique.

COP 21 DU 30 Novembre au 11 décembre 2015

La France va accueillir et présider la vingt-et-unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21/CMP11), aussi appelée « Paris 2015 » du 30 novembre au 11 décembre 2015.

C'est une échéance cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. La France va donc jouer un rôle de premier ordre sur le plan international.

PERSPECTIVES REGIONALES

Développer des correspondants DD avec des multi financements pour accompagner les établissements

Sollicitation financière auprès de différents partenaires :

l'ARS

les fédérations

les groupements

les réseaux

les entreprises de prestations alimentaires et hôtelière

etc

ETUDE TERMINEE EN NOVEMBRE 2015

2000 envois/Plus de 200 établissements partenaires

Une identification fine des volumes des bio-déchets à l'échelle d'une région

Une cartographie accessible et lisible

Une communication précédée d'une conférence de presse le 20 novembre 2015 à Toulouse dans les locaux de la clinique de l'Union

Une campagne de diffusion dans tous les départements de la région

Une nouvelle campagne pour 2016 en incluant l'actuelle région Languedoc- Roussillon. Puis d'autres régions également.